

Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

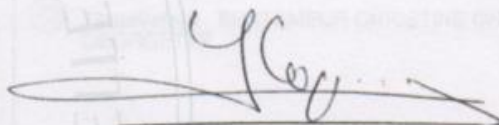
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° 09 04601 dont le texte est ci-annexé est délivré à :
BENTAMEUR CHRISTINE CHAIHA GEORGETTE

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 14/10 du 07.03.14 (n° de publication 2 950 518).

Fait à Courbevoie, le 07.03.14

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Yves LAPIERRE

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11 N° de publication :

2 950 518

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

24 N° d'enregistrement national :

09 04601

A 47 G 19/02 (2013.01)

51 Int Cl⁸ :

12

BREVET D'INVENTION

B1

54 VAISSELLE SURPRISE DONT LE FOND TRANSPARENT PERMET LA VISUALISATION DE SURFACE PLASTIFIÉE AUTO-ADHÉSIVE APOPOSÉE SUR LA SURFACE INFÉRIEUR DU SUPPORT (ASSIETTE, VERRE, PLAT).

22 Date de dépôt : 25.09.09.

30 Priorité :

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : BENTAMEUR CHRISTINE CHAIHA
GEORGETTE — FR.

43 Date de mise à la disposition du public
de la demande : 01.04.11 Bulletin 11/13.

45 Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 07.03.14 Bulletin 14/10.

72 Inventeur(s) : BENTAMEUR CHRISTINE CHAIHA
GEORGETTE.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

73 Titulaire(s) : BENTAMEUR CHRISTINE CHAIHA
GEORGETTE.

Se reporter à la fin du présent fascicule

74 Mandataire(s) : BENTAMEUR CHRISTINE.

FR 2 950 518 - B1



La présente invention désigne un ensemble de vaisselle dont le fond transparent permet la visualisation d'une surface plastifiée auto-adhésive apposée sur la face inférieure du support (assiette, verre, plat..).

Cet auto-adhésif (de thèmes et de niveaux divers) sera pré-dessiné ou créer par l'utilisateur (cercle blanc plastifié auto-adhérents avec feutres effaçables ou non).

Il s'agit donc d'un ensemble de vaisselle (assiettes, verres, plat...) avec un fond transparent et d'un ensemble de motifs auto-adhérents, amovibles et réutilisables, placés au dessous de ceux-ci, qui ne seront visibles par transparence que lorsque le contenu aura disparu c'est-à-dire aura été consommé.

Aujourd'hui, lorsque le contenu d'une assiette, d'un verre, d'un plat à été consommé, il n'y a pas de surprise ; le fond est toujours le même.

Cette nouvelle vaisselle permettra d'agrémenter les repas des enfants (de tous âges) mais aussi des adultes d'une manière variée.

Le principe est de placé sous l'assiette, le verre ou le plat, une surface plastifiée auto-adhésive pré-imprimée, ou avec possibilité de la décorer soi-même (par un système de plastique blanc avec feutres effaçables ou non).

Ces surfaces plastifiées auto-adhésives seront au format de la vaisselle utilisée (plat, assiette, verre..) et amovible. Cela se révélera utile lorsque par exemple un enfant à du mal à finir son assiette et que le parent ou l'adulte, qui connaît l'importance d'une bonne nutrition, souhaite que celui-ci en termine le contenu.

Il pourra alors motiver l'enfant en lui indiquant qu'au fond de l'assiette une surprise l'attend : motifs, jeux, textes (blagues devinettes, poèmes ou autres).

Cela peut être le support d'une discussion. En effet, le parent aura choisit lui-même, (ou créer) la décoration qu'il aura placé au dessous de l'assiette avant d'y placer la nourriture.

Cela transformera le moment du repas en un temps agréable au lieu d'être vécu comme un moment de stress et de crise (parents et enfants fatigués, énervés, adultes pressés par le temps..).

Ce système pourra être également utilisé dans les collectivités et les services de

- 30 restauration pour communiquer avec la clientèle (publicité, offre promotionnelle..) ou personnaliser de façon originale un événement (cérémonies, repas d'affaires, repas de groupes, de famille ou d'amoureux..).

Le dessin annexé illustre l'invention :

La figure représente les deux parties de la composition :

- 35 - assiette avec le fond transparent (1), cela peut aussi être un verre ou un plat.
- surface plastifiée auto-adhésive amovible et réutilisable (2).

L'assiette, le plat ou le verre seront en verre ou en plastique ou autre matière. L'essentiel étant que le fond soit transparent.

- L'auto-adhérent (surface plastifiée auto-adhésive) sera au format du support sous lequel
40 il sera placé. Il sera soit :

- pré-imprimé ; avec des textes ou dessins de thèmes et niveaux divers selon l'utilisation choisie.
- vierge ; présenté sous forme de surface plastifiée blanche réutilisable joint à des feutres effaçables ou non, de diverses couleurs ou noir.

- 45 Il s'agira de placer la surface plastifiée auto-adhésive sous le support (assiette, plat ou verre), et de le remplir du contenu désiré (aliment ou liquide).

L'application industrielle de cette invention s'appliquera de deux façons :

- la création d'assiette (pour adultes et pour enfants de tous âges) dont le fond sera obligatoirement transparent, mais pas forcément les bords.
- 50 - La création de surfaces plastifiées auto-adhésives vierges ou pré-imprimées :
- * formes simples à découvrir (fleurs, animaux, couleurs...),
 - * motifs plus élaborés (instruments de musique, drapeaux, planètes, personnages fantastiques...).
 - * devinettes, blagues
- 55 * jeux,
* photos,
* texte personnalisé (cérémonie, célébration, repas spéciaux),
* annonce promotionnelle, publicitaire...

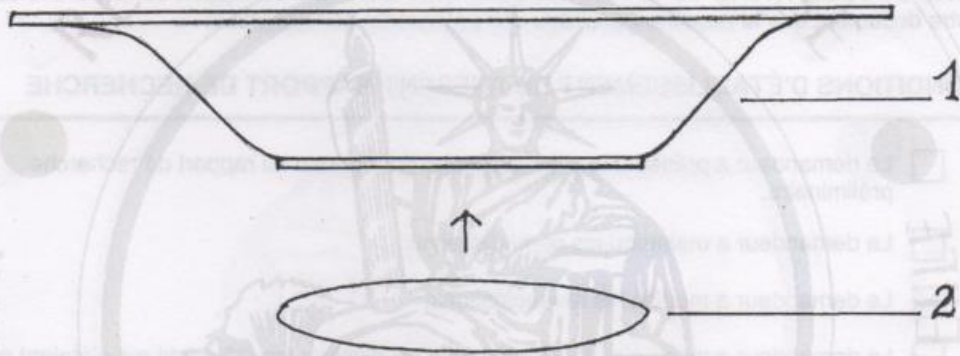
RAPPORT DE RECHERCHE

1/1

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'IN.P.T. adresse à chaque titulaire de RAPPORT DE RECHERCHE pour les éléments de l'état de la technique qui sont en rapport avec l'invention, les renseignements suivants :
 1. Les renseignements relatifs à la technique antérieure.
 2. Les renseignements relatifs à l'invention.
 3. Les renseignements relatifs à l'état de la technique.

Après avoir examiné les renseignements ci-dessus, le titulaire de RAPPORT DE RECHERCHE peut :



INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

LE MINISTRE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT

LE MINISTRE DE LA SANTÉ

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE LA CULTURE

LE MINISTRE DE LA PÊCHE

LE MINISTRE DE LA FORÊT

LE MINISTRE DE LA MER

LE MINISTRE DE LA TRANSPORT

LE MINISTRE DE LA VILLE

LE MINISTRE DE LA RÉGION

LE MINISTRE DE LA COMMUNAUTÉ

LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION

LE MINISTRE DE LA CULTURE

LE MINISTRE DE LA PÉRIPHÉRIE

LE MINISTRE DE LA RÉGION

LE MINISTRE DE LA COMMUNAUTÉ

LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION

- Les renseignements relatifs à la technique antérieure
- Les renseignements relatifs à l'invention
- Les renseignements relatifs à l'état de la technique

Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

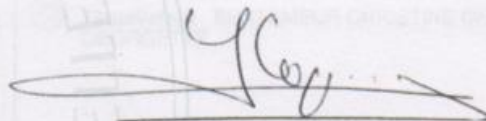
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° **09 04601** dont le texte est ci-annexé est délivré à :
BENTAMEUR CHRISTINE CHAIHA GEORGETTE

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 14/10 du 07.03.14 (n° de publication 2 950 518).

Fait à Courbevoie, le 07.03.14

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Yves LAPIERRE